



Faug, le 16 novembre 2020

N/Réf : CG/cv

PREAVIS MUNICIPAL N° 08 / 2020

Achat et pose de 200 nouveaux compteurs d'eau et 150 modules d'adaptation, avec mise en place d'un système électronique de relevé des données de consommation

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Les bâtiments sis sur la commune de Faoug sont actuellement équipés de compteurs mécaniques pour mesurer la consommation de l'eau potable. Cela nécessite un relevé manuel des données qui sont collectées soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par notre employé communal, lorsque l'information n'est pas communiquée dans les temps. Cette opération a lieu une fois par année pour le moment.

2. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME ELECTRONIQUE DE RELEVÉ DES DONNÉES

Suite aux divers problèmes survenus avec le réseau d'eau potable depuis 2019, la commune de Faoug souhaite détecter au plus vite les fuites qui pourraient survenir dans la commune. En effet, certaines conduites sont déjà anciennes et de grosses fuites chez des privés se sont déclarées entre 2019 et 2020.

Aussi, afin de faciliter la prise de données plus échelonnées tout au long de l'année, mensuelle voire bimensuelle, la Municipalité souhaite changer les compteurs actuels et les remplacer par des compteurs équipés du principe de mesure statique à ultrasons. Il suffira alors de s'approcher de l'habitation pour que les données soient transmises à l'appareil de mesure.

Sur un total de 350 compteurs, 150 sont plus récents et peuvent simplement être adaptés. Les 200 autres devront être changés.

Afin de récolter les données et de pouvoir les traiter, un logiciel software est nécessaire ainsi que du matériel hardware pour la récolte des mesures. Pour ces différents éléments, nous nous sommes approchés de l'entreprise Aqua Metro, spécialisée dans ce genre de matériel, qui nous a déjà fourni pratiquement tous les compteurs existants. Cette entreprise est officiellement agréée par l'Office fédérale des poids et mesures ainsi que par le Canton de Vaud.



Faoug, le 16 novembre 2020

N/Réf : CG/cv

3. AVANTAGES

Les données peuvent être collectées en tout temps et la comparaison des informations permet de détecter au plus vite les consommations anormales. La commune a le contrôle des compteurs et il n'y a plus de risque d'erreurs de relevé (inversion des chiffres dans la transmission manuelle, par exemple).

Le règlement communal sur la fourniture de l'eau potable doit être refait et le prix de l'eau adapté. La Municipalité va étudier la possibilité de mettre en place un système de double tarif. Bas en hiver et plus élevé en été, moment où l'eau devient plus rare, ceci afin de sensibiliser les habitants par rapport à l'utilisation de l'eau potable.

4. COUTS

Offre d'Aqua Metro pour la fourniture du logiciel
Permettant l'importation et l'exportation des données
Via Bluetooth et diverses fonctions de traitement
Offre valable jusqu'à 350 compteurs
Software et Hardware Aquametro

Fr. 5'144.--

Achat de 200 compteurs équipés du principe de
Mesure statique à ultrasons

Fr. 56'000.--

Achat de 150 modules d'adaptation à mettre en place
Sur les compteurs les plus récents

Fr. 15'993.45

Total

Fr. 77'137.45 arrondi à Fr. 77'300.-

Honoraires de travail pour le changement ou adaptation
des 350 compteurs actuels.

Une moyenne pondérée de Fr. 200.-- par compteur avec
divers et imprévus

Fr. 78'000.-

Total TTC

Fr. 155'300.--

Contrat de maintenance matériel et logiciel

Fr. 750.-- par année



Faug, le 16 novembre 2020

N/Réf : CG/cv

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FAOUG

- vu le préavis municipal N° 08/2020 adopté en séance du 16 novembre 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. **D'autoriser la Municipalité à acquérir 200 nouveaux compteurs d'eau, 150 adaptateurs, ainsi que le système électronique nécessaire pour le relevé des données**
2. **D'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 155'300.-**
3. **De financer ce montant par un emprunt bancaire de Fr. 155'300.- aux meilleures conditions**
4. **D'amortir l'investissement de Fr. 155'300.- sur une période de 15 ans, à raison de Fr. 10'350.- par année par le compte 810.331, la 1^{ère} fois au budget 2022**
5. **D'autoriser la Municipalité d'entreprendre tout ce qui sera utile et nécessaire à cette réalisation.**

La Syndique :

M. HERRMANN

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire :

Ch. VEYRE